tere Sub Prorép PGI/BUKAVII Ministère des Affaires Foncières



## CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT D'UNE CONCESSION :

ORIGINAL

Délivré en remplacement de celui volume FB.151 folio 095 déclaré perdu-

Livre d'Enregistrement Vol. B. 199 Folio 041

Commune

IBANDA

1. Monsieur WA-MPUPU Jean-Marie de nationalité congolaise, né à kamituga, dix-huit mai l'an mil neuf cent cinquante-sept. ----

2. Mademoiselle MAYELE GENTINE, de nationalité congolaise, née à Bujumbura, deux août l'an mil neuf cent quatre-vingt-six;-----

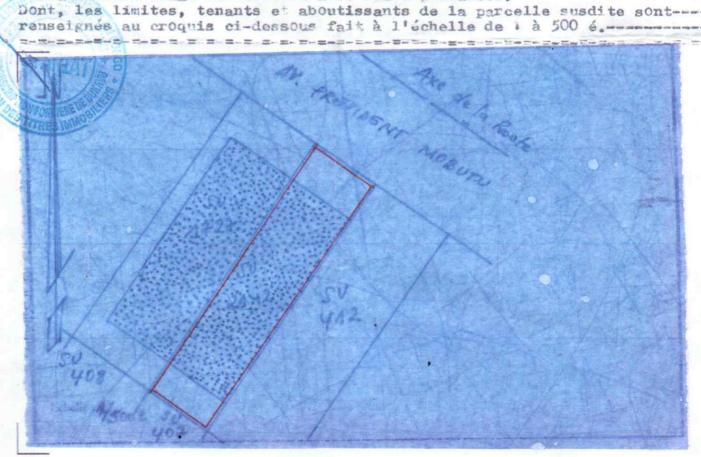
3; Monsieur KATAMBWE Yves, de nationalité congolaise, né à Bukavu, La mil ne scikante Onze:-----

4. Monsieur WA-MPUPU Junior, né à Bukavu, en mil neuf cent quatre-vingt-deu Sont, enregistrés comme étant, en vertu d'un acnien certificat d'enregist ment volume F.B. 151 folio 082 annulé, suite à la lettre sans numéro duvingt-neuf septembre l'an deux mil onze, reçu au registre-journal sous le ,49.766 et spécial AD. 7505:----Concessionnaires perpetuels du fonds indiqué ci-aprés:----

Une parcelle de terre portant le numéro S.U. 21.42 du plan cadastral de la commune d'Ibanda d'une superficie de «UATRE ares, NEUF centiares, QUARANT centiémes: d'aprés le procés-verbal de mesurage et de bornage numéro 983 dressé, le nte aout mil neuf cent quarante-neuf,-----

Propriété de l'Etati Sur cette parcelle est érigé l'immeuble indiqué ci-aprés:----

Un bâtiment à usage RE IDENTIEL avec ses dépendances. Dont, les limites, tenants et aboutissants de la parcelle susdite sont---renseignés au croquis ci-dessous fait à l'échelle de l à 500 é.



Les charges qui grèvent cette concession perpetuelle

sont indiquées d'autre part.

Etabli à Bukavu

e neuf decembre

Deux mil

ANNOTATION: Le présent certificat d'enregistrement est délivré---en remplacement de celui volume FB. 51 folio 095 déclaré Perdu En vertu de la lettre sans numéro du vingt-deux décembre l'an deuxmil dix-sept, émanant de Monsieur TEMBELA HONDEKUTU Basile, reçue au registre-journal sous les numéros d'ordre général 83.848 et spécial-Il sollicite le remplacement de ce certificat d'enregistrement et---déclare rester le Seul responsable des Conséquences dommagéables quela délivrance du nouveau certificat pourrait avoir vis-à-vis des tiers. Bukavu, le dix janvier l'an deux mil dix-huit. LE CONSERVATEUR DES TITRES IMMOBILIERS, a.i. Madame AZIZA MATEMBERA DASHEI

-Christin . Francisco Tuen Coate Laly by ac pirithens in to specify only to

and the second and the second The last latitus, towards of about meanth to the control and the

where the at the standard that succeed to the a three of the same

Felson-and of Inda Today Ilm as provide & Dr. adenie Stromer's Training adralicas Tores iteras adras as to este of the senior correction of the content o Luge area from the entry areas at the campa and the first of the base area to be found to wind the same the sone had to be not be to be to be and

Titlemalian pur percent was the City The state of the s

Length on and Landaustin and good to the threath the begins

The state of the s

STILLES THE MATERIALS